



Liquidation de divorce en cas de décès

Par **titemamoune**, le **16/01/2008 à 22:10**

Bonjour,rrnJe ne sais vraiment plus à qui m'adresser et j'espère vraiment votre aide.rnJe suis divorcée (juillet 2006). Une maison avait été acquise lors du mariage puis vendue en 2000. Mon mari avait acheté des titres avec le fruit de notre patrimoine. Le juge a précisé que ces avoirs en bourse seraient partagés mais pour des raisons qui m'échappent la liquidation a trainé (comme mon divorce d'ailleurs).rnMon ex mari est mort en décembre et la chambre des notaires me dit que la liquidation est caduque et va passer dans la succession...rnComment faire pour récupérer ma part si minime soit-elle.... Je n'ai rien d'autre.rnJe ne sais vers quel professionnel me tourner. Je suis découragée.